

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 6 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 1^{er} DECEMBRE 2023

Date d'affichage : 1^{er} DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + GARCIA M.+ DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + MAYEUX M., 3ème Adjointe, qui donne pouvoir à CLOSSE E. + PERNAK C. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F.. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à GLORIA D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2023-06-02

OBJET

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 17 octobre 2023, Monsieur le Maire a signé avec le Cabinet BERNARD de Vendin Le Vieil, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation et d'entretien de l'éclairage public aux conditions suivante :
Durée : 4 années à compter du 1^{er} janvier 2024
Montant H.T. annuel : 5 200 €
- En date du 9 novembre 2023, Monsieur le Maire a signé avec la société SATELEC, agence de Trith-St-Léger, le marché d'entretien, rénovation et création d'installations d'éclairage public, d'illuminations festives aux conditions suivantes :
Procédure adaptée : Accord cadre mono-attributaire à bons de commande
Durée : 4 années à compter du 1^{er} janvier 2024
Montant maximal du marché sur les 4 ans : 214 500 € hors taxes.

L'assemblée délibérante prend acte de ces décisions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Emmanuelle CLOSSE

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 07/11/2023
Publiée ou notifiée le 11/12/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire.

